



**GROUPEMENT DES EXPORTATEURS DE LITCHI
MADAGASCAR**

Le Conseil d'Administration

Le Président

Madame le MINSTRE de l'INDUSTRIE,
du COMMERCE et de l'ARTISANAT
ANTANANARIVO

Dans le cadre de l'arrêté interministériel N° 26.899/2011 en date du 09 Septembre 2011, qui délègue au GEL la responsabilité de l'organisation des campagnes d'exportation de litchi, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments suivants :

Le GEL est né de la volonté des exportateurs et des autorités malgaches de défendre et protéger les intérêts de la filière d'exportation de litchi et de favoriser et pérenniser un rapport équilibré entre la production et les acheteurs, afin d'éviter les situations économiques catastrophiques antérieures à 2010.

En date du 15 Mai 2021, un de nos importateurs, la société Greenyard, nous a fait savoir qu'il se retirait de la filière litchi, suite à la diminution de leur capacité commerciale, fragilisée par le départ de plusieurs cadres commerciaux de la société qui s'occupaient de ce dossier. Ainsi, pendant la campagne 2020, elle a fait appel à d'autres sociétés pour les aider à commercialiser leur volume.

En un temps record, les préparatifs de la prochaine campagne ayant déjà commencé, le GEL a organisé une consultation avec tous les membres, qui, dans un vote de confiance unanime, ont demandé au Conseil d'Administration de chercher et de revenir avec une société qui remplacera la société sortante.

Cinq sociétés ont proposé leur candidature, (3 Françaises ,1 Italienne, 1 allemande), et le choix s'est très vite porté sur la société SIIM, basée à Rungis, qui nous apportait les garanties financières et commerciales pour mettre en marché 50% des volumes exportés.

Les Membres du GEL ont apporté leur soutien au choix de cette société, à l'unanimité.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'assurance de ma parfaite considération.



JUIL 2021



Thierry SAM

Président du GEL